



PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL
SEANCE DU 28 AOÛT 2015

Présents M. FERSINI, Bourgmestre-Président;
:
MM. ~~OZEN, GRENIER, BANCU, GEERAERTS, TAVERNINI~~, Echevins;
MM. VALENTIN, DAUVIN, MARIQUE, CHARLIER, STANDAERT, ~~GROLAUX, TROTТА,~~
SMOLDERS, BERDOYES, ~~MAHIEU, HUCQ, KAYA, AZZAZ, MEDINA-MERCHAN,~~
~~SIDIS~~, Conseillers.
F. SACRIPANTE, Directrice Générale ff,

Monsieur FERSINI, Bourgmestre-Président, ouvre la séance à 19h00, il excuse Madame OZEN, Echevine, Messieurs GRENIER, Echevin, GROLAUX, Conseiller ENSEMBLE, Mesdames TROTТА, Conseillère PS, MAHIEU, Conseillère ENSEMBLE, Monsieur KAYA, Conseiller ENSEMBLE, Messieurs MEDINA-MERCHAN, Conseiller PS et SIDIS, Conseiller MR.

SEANCE PUBLIQUE

1. -1.842.073.521.8/2014 - C.P.A.S. - COMPTES - EXERCICE 2014.- POUR APPROBATION.-

Monsieur VALENTIN, Président du Conseil de l'Action Sociale, donne les explications.

Monsieur CHARLIER, Conseiller ENSEMBLE, demande que va devenir le fond de réserve ?

Monsieur MARIQUE, Conseiller MR, note que contrairement à tout ce qui a pu être dit, l'augmentation de la dotation fédérale compense le coût supplémentaire des nouveaux RIS octroyés aux exclus du chômage. Malgré cela, il estime nécessaire de conserver les réserves au CPAS afin de lui permettre de faire face à l'arrivée possible de demandeurs qui auront obtenu l'asile.

Monsieur VALENTIN, Président du Conseil de l'Action Sociale, signale qu'il sera prévu lors des prévisions du Budget 2015.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération - folio

2. 2.073.53 - MATERIEL - DEMANDE D'APPUI LOGISTIQUE COMMUNAL DU 26 AU 30 MARS 2015 - SUBVENTIONS COMMUNALES - POUR APPROBATION

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération - folio

3. 1.855.1 - INFRASTRUCTURE DES BINCHES A PRESLES - DEMANDE D'OCCUPATION D'UN LOCAL POUR ENTREPOSER DU VIN - SUBVENTIONS COMMUNALES - POUR APPROBATION

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Monsieur MARIQUE, Conseiller MR, demande si la problématique de l'assurance des biens entreposés est bien prise en compte.

Le point est admis à l'unanimité.



Voir délibération – folio

4. 2.073.53 - MATERIEL - ORGANISATION AU PROFIT DU TELEVIE - DEMANDE D' APPUI LOGISTIQUE DU 19 AU 22 JUIN 2015 - SUBVENTIONS COMMUNALES - POUR APPROBATION

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

5. OBJET : 1.855.1. - INFRASTRUCTURE DES BINCHES A PRESLES - DEMANDE DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL LES 8 ET 9 AOUT 2015 - SUBVENTIONS COMMUNALES - POUR APPROBATION

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

6. 2.073.51 - SALLES "DINS LES COURTIS" - PROPOSITION DE MODIFICATION DU CONTRAT DE LOCATION-TYPE - POUR APPROBATION

Monsieur BANCU, Echevin, donne les explications.

Monsieur MARIQUE, Conseiller MR, propose une clause qui permette de refuser une nouvelle location lorsque que le demandeur est en litige financier avec la commune pour une location précédente.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

7. CULTURE-COMPTES ET BILAN POUR L'ANNEE 2014 ET PREVISIONS BUDGETAIRES POUR L'ANNEE 2015 DE L'ASBL CENTRE CULTUREL D'AISEAU-PRESLES- POUR INFORMATION

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Le Conseil Communal en prend information.

Voir délibération – folio

8. 1.851.121.858 – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE ET LE CENTRE COORDONNE DE L'ENFANCE POUR L'ORGANISATION D'UN ACCUEIL EXTRASCOLAIRE AU SEIN DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES - POUR DECISION -

Madame GEERAERTS, Echevine, donne les explications.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

9. 1.851.121.412 - ENSEIGNEMENT - DISPOSITION DES MATIERES D'ENSEIGNEMENT COURS DE RELIGION / DE MORALE - POUR DECISION

Madame GEERAERTS, Echevine, donne les explications.

Monsieur CHARLIER, Conseiller ENSEMBLE, souligne qu'il n'a jamais été tenu compte du contenu des cours de morale, philosophique ou de citoyenneté. Il y a un contenu dans le cours d'encadrement pédagogique alternatif ce qui rend difficile l'organisation de celui-ci. Si un seul parent inscrit son enfant il faut obligatoirement ouvrir ce cours, c'est pourquoi l'idéal serait de l'ouvrir pour le 01 octobre 2015 et pas au 01 janvier 2016 comme proposé.

Madame GEERAERTS, Echevine, lui répond qu'un avis préalable a été demandé aux directeurs d'école et qu'il est impossible d'ouvrir le cours avant le 01 janvier 2016. Une réunion COPALOC sera prochainement fixée.



Monsieur MARIQUE, Conseiller MR, dénonce la précipitation imposée par la CFWB et qui met les PO en difficulté. Il souligne également que la neutralité doit être respectée.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

10. 1.851.17 - PROMOTION DE LA SANTE A L'ECOLE - AVENANT A LA CONVENTION CADRE LIANT LA PROVINCE DE NAMUR AU POUVOIR ORGANISATEUR DES ECOLES COMMUNALES D'AISEAU-PRESLES - POUR DECISION.

Madame GEERAERTS, Echevine, donne les explications.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

11. -1.75 - REGLEMENT RELATIF A LA DELINQUANCE ENVIRONNEMENTALE - SANCTIONS ADMINISTRATIVES - DESIGNATION D'UN FONCTIONNAIRE PROVINCIAL EN QUALITE DE FONCTIONNAIRE SANCTIONNATEUR - DECISION

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Monsieur Philippe de SURAY, Mesdames Laetitia PALLEVA et Véronique DEBAILLE obtiennent 13 OUI et sont désignés en qualité de Fonctionnaire Sanctionnateur Provincial en matière de sanctions administratives communales relatives aux infractions en matière environnementale.

Voir délibération – folio

12. -1.75 - REGLEMENT RELATIF A LA DELINQUANCE ENVIRONNEMENTALE - VOIRIE COMMUNALE - SANCTIONS ADMINISTRATIVES - DESIGNATION D'UN FONCTIONNAIRE PROVINCIAL EN QUALITE DE FONCTIONNAIRE SANCTIONNATEUR - DECISION

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Monsieur Philippe de SURAY, Mesdames Laetitia PALLEVA obtiennent 13 OUI, Madame Véronique DEBAILLE obtient 12 OUI et 1 NON et sont désignés en qualité de Fonctionnaire Sanctionnateur Provincial en matière de sanctions administratives communales relatives aux infractions en matière de voirie communale.

Voir délibération – folio

13. OBJET : DECISIONS DE TUTELLE - ARTICLE 4 DU REGLEMENT GENERAL DE COMPTABILITE COMMUNALE - COMMUNICATION - POUR INFORMATION

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Le Conseil Communal en prend information.

Voir délibération – folio

14. -1.765 – SOCIETE ROYALE PROTECTRICE DES ANIMAUX DE CHARLEROI – AVENANT A LA CONVENTION DU 1ER JANVIER 1992 – POUR DECISION.

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Monsieur CHARLIER, Conseiller ENSEMBLE, demande si il y a un Echevin du bien-être animal.

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, lui répond qu'il n'y a pas d'Echevin du bien-être animal mais qu'il sera désigné prochainement et annoncé à un prochain Conseil.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

15. -1.811.122.53 - ARRETES DU BOURGMESTRE ET ORDONNANCES DU COLLEGE COMMUNAL - POUR INFORMATION



Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Le Conseil en prend information.

Voir délibération – folio

16. -1.811.111 - ETUDE RELATIVE AUX TRAVAUX D'AMELIORATION DE VOIRIE - RUE JOSEPH WAUTERS A ROSELIES - A) PROJET DE CONTRAT D'AUTEUR DE PROJET - POUR APPROBATION - B) MODE DE PASSATION DE MARCHE - POUR DETERMINATION

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

17. 1.712/2.073.515.12 - MARCHES PUBLICS - ENERGIE - BIOMETHANISATION - MARCHÉ DE SERVICES - SUIVI TECHNICO-ADMINISTRATIF DE L'INSTALLATION DE BIOMÉTHANISATION- A) SERVICES - POUR DÉCISION B) CAHIER SPÉCIAL DES CHARGES - POUR APPROBATION C) MODE DE PASSATION DE MARCHÉ - POUR DÉTERMINATION

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

18. -1.811.111 – ESSAIS PRÉALABLES À L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE VOIRIE ; A) SERVICES – POUR DÉCISION. B) CAHIER SPÉCIAL DES CHARGES – POUR APPROBATION. C) MODE DE PASSATION DE MARCHÉ – POUR DÉTERMINATION.

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

19. 2.073.515.12 – ENERGIE – CENTRE CULTUREL – RELATION IN HOUSE POUR LES SERVICES ÉNERGÉTIQUES AVEC IGRETEC – A/ AVENANT N°2 AU CONTRAT-CADRE D'AMÉLIORATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX – BÂTIMENT SIS PLACE COMMUNALE, 1 À 6250 AISEAU-PRESLES – POUR APPROBATION. B/ DÉSIGNATION DE IGRETEC POUR LA RÉALISATION DE LA MISSION - POUR DÉCISION. C/ IMPUTATION DE LA DÉPENSE – POUR DÉCISION.

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Monsieur MARIQUE, Conseiller MR, rappelle ses réticences devant la multiplication de l'usage de cette procédure IN HOUSE qui viole le principe de concurrence. Il explique néanmoins son vote positif dans ce cas, l'intercommunale offrant une avance sur investissement qu'un privé ne pourrait consentir.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

20. 2.073.515.12 – ENERGIE – BÂTIMENTS COMMUNAUX – ECOLE PRESLES – MISSION DE COORDINATION DE SÉCURITÉ ET DE SANTÉ POUR LA MISE EN CONFORMITÉ AUX NORMES DE SÉCURITÉ INCENDIE. A). PRINCIPE – POUR DÉCISION B). CAHIER SPÉCIAL DES CHARGES – POUR APPROBATION C). MODE DE PASSATION DE MARCHÉ – POUR DÉTERMINATION.

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio



**21. -2.071.532.1 - RACHAT DU SERVEUR A L'ISSUE DU CONTRAT DE LEASING
N°361193 – POUR DECISION**

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

**22. -1.713.- IMPOSITIONS COMMUNALES.- REDEVANCE - TRANSPORTS SCOLAIRES
VERS LA PISCINE.- POUR DECISION**

Madame GEERAERTS, Echevins, donne les explications.

Monsieur CHARLIER, Conseiller ENSEMBLE, est d'accord pour la redevance pour le transport pour la piscine mais pas pour le cours de gymnastique. Suivant la circulaire il convient de reprendre le prix coûtant à condition que dans le projet pédagogique de l'établissement soit repris des activités sportives. Pour Pont-de-Loup et Presles il est fait aucune mention. Pour Roselies et Aiseau-Oignies il est fait mention "éducations sportives" et pour Aiseau-Centre il est fait mention "tournoi sportif".

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, propose de ne tenir compte de la redevance pour le transport pour le cours de gym et de demandé aux directeurs d'école d'adapté leur projet pédagogique en fonction et de revenir devant le Conseil.

Monsieur MARIQUE, Conseiller MR, estime que l'augmentation de 1,30 € à 2 € risque de poser des problèmes aux familles les moins favorisées.

Le point est admis par 9 oui et 4 abstentions (Mrs MARIQUE, CHARLIER, Mme SMOLDERS, Mr HUCQ).

Voir délibération – folio

**23. -2.075.1.077.7 - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PUBLIQUE DU 29 JUIN 2015 -
POUR DECISION**

Le procès-verbal de la séance publique du 29 juin 2015 est approuvé par 11 oui et 2 abstention (Mrs FERSINI et STANDAERT, excusés).

Voir délibération – folio

AINSI FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A AISEAU-PRESLES, LE 28 AOÛT 2015.

Par le Conseil :

Par ordre,

La Directrice Générale ff,

Le Bourgmestre-Président,

F. SACRIPANTE

J. FERSINI